



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

N°CT2019.5/139-2

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Monsieur Thierry HEBBRECHT à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114309-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114309-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/139-2

OBJET : **Voiries-eau-assainissement** - Adoption de l'avenant n°1 au marché n°S160122 relatif aux prestations de maintenance et d'exploitation des postes de relèvement des eaux usées et pluviales et ouvrages annexes - lot n°2

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 139,6° ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/113 du 6 juillet 2016 approuvant la passation d'un appel d'offres ouvert portant sur les prestations de maintenance et d'exploitation des postes de relèvement des eaux usées et pluviales et ouvrages annexes ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 13 novembre 2019 ;

CONSIDERANT que plusieurs marchés relevant des secteurs de la voirie et de l'assainissement arrivent à échéance le 31 décembre 2019 ; qu'en raison d'un plan de charge très tendu des services techniques du territoire, et de la nécessité de retravailler les cahiers des charges de ces marchés qui avaient été conclus au cours de l'année de création de l'établissement public territorial, les procédures d'appel d'offres en vue de renouveler ces marchés n'ont pas encore été engagées ;

CONSIDERANT que les nouveaux marchés devraient pouvoir être attribués en mai 2020 compte tenu du calendrier de renouvellement des instances territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger la durée de la dernière période de validité de ces marchés, sans toutefois excéder les durées maximales réglementaires prévues pour les accords-cadres à bons de commandes, et de couvrir les besoins par une augmentation du montant maximum pour la période ainsi prolongée ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191211-lmc114309-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

CONSIDERANT que par délibération susvisée du 6 juillet 2016, le conseil de territoire a approuvé la passation d'un appel d'offres ouvert portant sur les prestations de maintenance et d'exploitation des postes de relèvement des eaux usées et pluviales et ouvrages annexes, décomposées en deux lots géographiques et ayant donné lieu aux deux marchés suivants :

Objet	Titulaire	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	Montant maximum total HT
LOT 1 : communes d'Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes (marché n° S160121)	Groupement SUEZ EAU France / EMU	50 000,00 €	400 000,00 €	1 200 000,00 €
LOT 2 : communes de Boissy-Saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, la Queue en Brie, le Plessis-Trévisé, Ormesson-sur-Marne, Noisieu, Sucy-en-Brie (marché n°S160122)	Groupement VEOLIA EAU / CIG	50 000,00 €	400 000,00 €	1 200 000,00 €

CONSIDERANT que ces deux accords-cadres à bons de commandes ont été conclus pour une durée initiale allant de leur date de notification (respectivement les 16 et 15 novembre 2016 pour les lots n°1 et 2) au 31 décembre 2017, reconductible pour deux périodes successives d'un an au maximum, soit une échéance finale au 31 décembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prolonger chacun de ces marchés de cinq mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2020 ;

CONSIDERANT que pour couvrir les besoins liés à cette période complémentaire, il convient d'augmenter par voie d'avenant le montant maximum pour la dernière période de validité du marché n°S160122 (soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 mai 2020) de 115 000 € HT, portant le montant maximum du marché sur sa durée totale de 1 200 000,00 € HT à 1 315 000,00 € HT, soit une augmentation de 9,58 %, conformément à l'article 139,6° du décret susvisé du 25 mars 2016 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114309-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 11 DÉCEMBRE 2019

ARTICLE 1 : **ADOPTE** l'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°S160122 relatif aux prestations de maintenance et d'exploitation des postes de relèvement des eaux usées et pluviales et ouvrages annexes - lot n°2, conclu avec le groupement VEOLIA EAU / CIG.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous documents afférents.

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/139-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20191211-lmc114309-DE-1-1



**AVENANT N° 1
AU MARCHÉ N° S160122**

A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité : **GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA)**
14 rue Le Corbusier
94000 CRETEIL

Titulaire : **Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux (mandataire) /
CIG (cotraitant)**
Territoire Paris Métropole
Monsieur Eric GENET, Directeur de Territoire
28, Bd de Pesaro - TSA 11177
92739 NANTERRE CEDEX

Objet du Marché : **Prestations de maintenance et d'exploitation des postes de
relèvement des eaux usées et pluviales et ouvrages
annexes pour les années 2016 à 2019**
**Lot n°2 : communes de Boissy-saint-Léger, Chennevières-
sur-Marne, la Queue en Brie, le Plessis-Tréville, Ormesson-
sur-Marne, Noisieu, Sucy-en-Brie**

Montant initial du marché	: <u>Montant maximum annuel</u> : 400 000,00 € HT <u>Montant maximum total</u> : 1 200 000,00 € HT
Montant avenant n°1	: 115 000,00 € HT (sur la dernière période de validité)
Nouveau montant du marché	: Maximum total : 1 315 000,00 € HT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016: Monsieur le Directeur Général des Services

Ordonnateur : Monsieur le Président

Comptable public assignataire des paiements : Madame le Comptable de la Direction Générale des Finances Publiques

B	DESCRIPTION DE L'AVENANT
----------	---------------------------------

Le marché n°S160122 relatif aux prestations de maintenance et d'exploitation des postes de relèvement des eaux usées et pluviales et ouvrages annexes pour les années 2016 à 2019 - Lot n°2 : communes de Boissy-saint-Léger, Chennevières-sur-Marne, la Queue en Brie, le Plessis-Tréville, Ormesson-sur-Marne, Noisieu, Sucy-en-Brie a été attribué au groupement conjoint constitué de VEOLIA EAU (mandataire) et CIG pour un montant maximum annuel de 400 000,00 € HT.

Il a été notifié au titulaire le 15 novembre 2016 pour une durée initiale allant de sa date de notification au 31 décembre 2017, reconductible pour deux périodes successives de 12 mois au maximum, soit une échéance au 31 décembre 2019.

1. Objet de l'avenant

Le marché arrivant à échéance le 31 décembre 2019, un appel d'offres doit donc être lancé afin de le renouveler.

Toutefois, l'appel d'offres ne pourra être lancé dans des délais qui permettraient une notification des nouveaux marchés avant le 1^{er} janvier 2020.

Aussi, afin d'assurer la continuité des prestations et la pérennité des installations, il est nécessaire de prolonger le marché de cinq mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 mai 2020.

2. Modification du marché initial

Le montant maximum annuel du marché prévu initialement est de 400 000,00 € HT.

Le marché ayant été passé pour trois périodes de validité, reconductions comprises, le montant maximum total du marché sur sa durée totale est de 1 200 000,00 € HT.

Le montant maximum annuel pour la dernière période du marché (soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 mai 2020) est augmenté de 115 000,00 € HT, portant le montant maximum total du marché de 1 200 000,00 € HT à 1 315 000,00 € HT, soit une augmentation du montant maximum total initial de 9,58 %.

3. Dispositions particulières

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

C	SIGNATURES
A, le	A Créteil, le
Le titulaire (Cachet et signature)	Le représentant du pouvoir adjudicateur